A Choisy le 25 Nov.bre 1753.

ACADÉMIE NAT. DE MÉDECINE

9

Le Roy a choisi, Monsieur, M. Dufouart pour remplir la place de Conseiller de l'academie vaccante par la Veterance de M. Simon : S.M. a de plus nommé M.rs Didier et Du Bertrand aux deux places d'adjoints vaccantes par la promotion de M.rs Bordenave et Ruffel au grade de Conseillers, et M.r De la faye pour occuper celle de Directeur au lieu de M. Le Dran.

J'ay l'honneur d'etre avec la plus parfaite estime, Monsieur, Votre tres humble et tres obeissant serviteur

Lamoignon

ARC 11 d. 87 n° 9

Vous remarquerés, Monsieur, que pour abréger vos Elections, le Roy a jugé a propos de

M. Morand.

pourvoir par une seule et même nomination Mrs Didier et DuBertrand de deux des places d'adjoint qu'il etoit question de remplir, attendu qu'ils se trouvent avoir égalité de suffrages dans votre derniere presentation: ainsy il ne vous reste plus que deux places d'adjoints, auxquelles l'Academie pourra proceder de suite.

ACADÉMIE ROYALE
CHIRURGIE

Je crois devoir encore ajouter que l'intention de sa Majesté est que l'article 21 du Reglement soit scrupuleusement observé à l'egard de la presentation des Academiciens libres pour les places d'adjoints, c'est-a-dire qu'il n'en soit presenté aucun qu'il n'ait fourni des memoires ou observations. Je serai dans la necessité de regarder comme nulles les Elections ou l'on n'aura point eu d'egard à cette disposition. c'est ce que je vous prie de bien faire observer à l'Academie. J.